



DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, greffière de la Ville de Bécancour, que lors de la séance ordinaire du **lundi 10 janvier 2022 à 19 h**, qui se tiendra à l'hôtel de ville situé au 1295, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

SECTEUR SAINT-GRÉGOIRE

1° Lot 6 173 650 du cadastre du Québec – 2665, rue Châtillon

La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'une piscine creusée et l'installation de ses accessoires, plus précisément un trottoir, pour avoir une marge arrière de 0,5 mètre au lieu de 1,5 mètre, et une enceinte (clôture de sécurité), pour avoir une marge arrière de 0 mètre au lieu de 1,5 mètre, le tout contrairement à ce que prescrit au paragraphe c) de l'article 7.1.2.1.5.1 du règlement de zonage numéro 334.

2° Lots 6 376 937, 6 376 939, 6 376 941 et 6 376 943 du cadastre du Québec – Futurs 17963, 17977, 17983 et 18003, rue Roy

La demande de dérogation mineure vise à autoriser l'aménagement d'allées d'accès et le prolongement de celles-ci, à une marge latérale de 0 mètre au lieu de 1 mètre, ceci contrairement à ce que prescrit au paragraphe e) de l'article 6.3.7 du règlement de zonage numéro 334, et pour avoir un rapport espace bâti/terrain maximum de 0,35 au lieu de 0,30, ceci contrairement à ce que prescrit au feuillet numéro 60 de la cédule « B » du règlement de zonage numéro 334.

SECTEUR SAINTE-ANGÈLE-DE-LAVAL

3° Lot 3 292 928 du cadastre du Québec – 1345, avenue des Jasmins

La demande de dérogation mineure vise à autoriser la rénovation d'un garage privé pour avoir une hauteur de 7,3 mètres au lieu de 5,5 mètres, ceci contrairement à ce que prescrit au paragraphe b) de l'article 7.1.2.1.1 du règlement de zonage numéro 334.

CONSULTATION

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil, relativement à ces demandes de dérogations mineures, lors de la séance du Conseil mentionnée au premier paragraphe, et ce, en respectant toutes les règles et mesures prévues par la Santé publique ou transmettre ses commentaires écrits, **au plus tard le 10 janvier 2022 à 16 h**, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- Par courriel : ist-yves@ville.becancour.qc.ca
- Par la poste : M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière
Ville de Bécancour
1295, avenue Nicolas-Perrot
Bécancour (Québec) G9H 1A1

Pour toute question relative au présent avis, veuillez communiquer avec la soussignée par téléphone au 819 294-6500.

Ville de Bécancour, le 15 décembre 2021.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville